054-215403296-20160414-2016-122-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-122

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT, Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.



054-215403296-20160414-2016-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-123

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT, Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU JEUDI 10 MARS 2016** 

RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Le Consell Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 mars 2016.



054-215403296-20160414-2016-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-124

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. LAMBLIN, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FI AVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

OBJET: FINANCES -- BUDGET PRINCIPAL -- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 -- ARRETE DES

**COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

D'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

Fonctionnement: Dépenses 19 847 507,23 € Recettes 22 122 267,98 €

Investissement: Dépenses 6 145 015,07 € Recettes 6 404 052,20 €

- De procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 2 274 760,75 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 1 005 385,33 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 280 146,08 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 1 477 689,09 €,
- reprise de la somme de 1 802 456,99 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'arrêté des comptes du budget principal pour l'exercice 2015

Fonctionnement: Dépenses 19 847 507,23 € Recettes 22 122 267,98 €

Investissement: Dépenses 6 145 015,07 € Recettes 6 404 052,20 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 3 280 146,08 € de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 1 477 689,09 €,
- reprise de la somme de 1 802 456,99 € en report à nouveau en section de fonctionnement.



054-215403296-20160414-2016-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-125

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. LAMBLIN, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. ELAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

OBJET: FINANCES - BUDGET DE L'EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ARRETE DES COMPTES

**ET AFFECTATION DU RESULTAT** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient :

d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

Fonctionnement: Dépenses 341 288,17 € Recettes 392 087,42 €

Investissement: Dépenses 2 113 956,54 € Recettes 1 582 684,42 €

- de procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement l'exercice 2015 de 50 799,25 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 6 955,92 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 57 755,17 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

• reprise de la somme de 57 755,17 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'arrêté des comptes du budget de l'eau pour l'exercice 2015 :

Fonctionnement: Dépenses 341 288,17 € Recettes 392 087,42 €

Investissement: Dépenses 2 113 956,54 € Recettes 1 582 684,42 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 57 755,17 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

reprise de la somme de 57 755,17 € en report à nouveau en section de fonctionnement.



054-215403296-20160414-2016-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-126

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD. Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. LAMBLIN, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FINANCES - BUDGET « LOCATIONS » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ARRETE DES** 

**COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

- d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau

Fonctionnement: Dépenses 243 480,72 € Recettes 333 285,03 €

Investissement: Dépenses 329 238,17 € Recettes 30 665,19 €

De procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 89 804,31 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 35 413,43 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 125 217,74 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 67 924,86 €,
- reprise de la somme de 57 292,88 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

# Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS), Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'arrêté des comptes du budget « Locations » pour l'exercice 2015

 Fonctionnement :
 Dépenses
 243 480,72 €
 Recettes
 333 285,03 €

 Investissement :
 Dépenses
 329 238,17 €
 Recettes
 30 665,19 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 125 217,74 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :
- financement de la section d'investissement pour un montant de 67 924,86 €,
- reprise de la somme de 57 292,88 € en report à nouveau en section de fonctionnement.



054-215403296-20160414-2016-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-127

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine P AILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. LAMBLIN, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: FINANCES – BUDGET « RESTAURATION » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

Fonctionnement: Dépenses 779 540,56 € Recettes 781 978,83 €

Investissement: Dépenses 55 464,39 € Recettes 53 198,34 €

- de procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 2 438,27 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 45 516,38 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 47 954,65 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

reprise de la somme de 47 954,65 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'arrêté des comptes du budget « Restauration Municipale » pour l'exercice 2015 :

Fonctionnement : Dépenses 779 540,56 € Recettes 781 978,83 €

Investissement : Dépenses 55 464,39 € Recettes 53 198,34 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 47 954,65 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

• reprise de la somme de 47 954,65 € en report à nouveau en section de fonctionnement.



054-215403296-20160414-2016-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-128

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. LAMBLIN, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. EL AVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FINANCES-BUDGET « CINEMA » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ARRETE DES** 

**COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M4, il convient :

- d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

Fonctionnement: Dépenses 123 525,44 € Recettes 163 462,95 €

Investissement: Dépenses 1 483,70 € Recettes 0,00 €

- de procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 39 937,51 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 39 937,51 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 1 483,70 €,
- reprise de la somme de 38 453,81 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS), Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'arrêté des comptes du budget « Cinéma » pour l'exercice 2015 :

Fonctionnement: Dépenses 123 525,44 € Recettes 163 462,95 €

<u>Investissement</u>: Dépenses 1 483,70 € Recettes 0,00 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 39 937,51 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :
  - financement de la section d'investissement pour un montant de 1 483,70 €,
  - reprise de la somme de 38 453,81 € en report à nouveau en section de fonctionnement.



054-215403296-20160414-2016-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

Nº 2016-129

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Conformément à l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Locales, le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au Maire pour être joint au Compte Administratif.

Ainsi, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que Madame Françoise TONIN, Trésorière Municipale, a normalement géré les fonds de la Ville de Lunéville :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve, sans observation ni réserve, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière Municipale.



054-215403296-20160414-2016-130-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-130

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FISCALITE DIRECTE 2016 - FIXATION DES TAUX** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition 2015 en 2016, à savoir :

Х	Taxe d'Habitation	20,19 %
Х	Taxe Foncier Bâti	26,07 %
х	Taxe Foncier Non Bâti	51,66 %

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

= fixe ainsi qu'il suit les taux des impôts directs pour 2016 :

x Taxe d'Habitation
 x Taxe Foncier Bâti
 x Taxe Foncier Non Bâti
 51,66 %



054-215403296-20160414-2016-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-131

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: FINANCES - EXERCICE 2016 - ADMISSION EN NON VALEUR RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale, il est proposé d'admettre en non valeur les sommes de :

- 63,60 € sur le budget principal exercice 2012
- 4 445,78 € sur le budget principal exercice 2013
- 5 077,09 € sur le budget principal exercice 2014
- 353,32 € sur le budget principal exercice 2015
- 54,34 € sur le budget locations exercice 2011
- 28,00 € sur le budget locations exercice 2013
- 29,91 € sur le budget restauration exercice 2007,

suivant états joints.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Flnances,

- décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :
  - 9 939,79 € sur le budget principal
  - 82,34 € sur le budget locations
  - 29,91 € sur le budget restauration.

- précise que la dépense sera imputée sur les différents budgets de l'exercice 2016 nature 6541, enveloppes 18 866, 4 137 et 10 184.



054-215403296-20160414-2016-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-132

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FINANCES - EXERCICE 2016 - CREANCES ETEINTES** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier annexe joint), il est proposé d'admettre en créances éteintes la somme de 3 241,72 € sur le budget principal.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'admettre en créances éteintes la somme de 3 241,72 € sur le budget principal,
- s'engage à inscrire les crédits au B.S. 2016, nature 6542, fonction 01, enveloppe 19947.



054-215403296-20160414-2016-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-133

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: FINANCES – BUDGET RESTAURATION - CREANCE ETEINTE RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé d'admettre en créance éteinte la somme de 39,75 € .

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'admettre en créance éteinte la somme de 39,75 € sur le Budget restauration,
- s'engage à inscrire les crédits au B.S. 2016, nature 6542, fonction 251, enveloppe 11188.



054-215403296-20160414-2016-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-134

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. EL AVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2016 - PROVISIONS ET REPRISE DE** 

**PROVISIONS** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé, sur le budget principal :

- de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 7 711,82 €;
- de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 21 725,75 €.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

- décide, sur le budget principal :
  - de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 7 711,82 €, nature 6817, fonction 01, enveloppe 13 130,

- de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 21 725,75 €, nature 7817, fonction 01, enveloppe 13 131,
- s'engage à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2016.



054-215403296-20160414-2016-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-135

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

# <u>OBJET</u>: FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS - CHARLES BERTE ET CENTRE ANCIEN RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

Par un courrier du 15 janvier 2016, M. le Premier Ministre a rappelé aux Préfets les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 concrétisant le volontarisme du gouvernement en matière d'investissement public local, dont l'article 159 créé pour 2016 une dotation budgétaire de soution à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre. Celle-ci se répartit en deux enveloppes :

- 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. Elles concernent la réalisation de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de mobilité;
- 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. Ils sont destinés à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants.

Par un courrier daté du 10 février 2016, le Préfet de région a sollicité les maires afin de recenser les projets éligibles, sachant que les opérations d'investissement désignées doivent impérativement être engagées en 2016.

Il s'avère que deux projets de la Ville de Lunéville pourraient être subventionnés par ce Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.), à savoir :

- La réhabilitation du complexe sportif Charles Berte ;
- La requalification du QPV Centre Ancien (places Saint-Rémy et Saint-Jacques).

Conformément à la directive du Préfet demandant aux communes de présenter leurs dossiers pour le 15 avril 2016, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter non seulement le F.S.I.L., mais également d'autres partenaires parmi lesquels le Conseil Départemental et la Région, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

### **PLANS DE FINANCEMENTS PREVISIONNELS**

#### REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF CHARLES BERTE

	COUT DES TRAVAUX	1 560 000	TTC
	SOIT	1 300 000 €	H-T
	TAUX	MONTANTS	
C.D. 54 REGION	16,65% 19,15%	216 500 € 249 000 €	
F.S.I.L.	22,50%	292 500 €	
U.E. CNDS FFME	19,24% 1,54% 0,92%	250 000 € 20 000 € 12 000 €	20 % sur Accessibilé de 100 000 € H-T Forfait pour Mur d'escalade
VILLE	20,00%	260 000 €	
	100,00%	1 300 000 €	

### **REQUALIFICATION DU QUARTIER DU CENTRE ANCIEN**

### TRANCHE 1 (Places Saint-Jacques et Saint Rémy)

COUT DE	S TRAVAUX	1 320 000	TTC
	SOIT	1 100 000 €	H-T
	TAUX	MONTANTS	
F.N.A.D.T.	20,18%	222 000 €	
F.S.I.L.	23,79%	261 700 €	
U.E.	36,03%	396 300 €	
VILLE	20,00%	220 000 €	
	100,00%	1 100 000 €	

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances.

- sollicite pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local, l'Union Européenne, le Centre National pour le Développement du Sport, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, en retenant pour montant de base subventionnable la somme de 1 300 000 € H-T.
- sollicite pour les travaux de requalification du Centre Ancien le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local, l'Union Européenne, en retenant pour montant de base subventionnable la somme de 1 100 000 € H-T,
- précise que les crédits pour les travaux de requalification du centre ancien ont été inscrits au budget primitif à hauteur de 550 000 €, 270 617 € font partie des reports du C.A. 2015 sur l'exercice 2016, et s'engage à inscrire le solde au budget supplémentaire 2016 opération 15.01, nature 2315, fonction 822, enveloppe 22 094
- précise que les crédits pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte seront inscrits pour partie au budget supplémentaire 2016, notamment ceux relatifs à la rénovation thermique et s'engage à inscrire le solde au budget primitif 2017 opération 15.02, nature 2313, fonction 411, enveloppe 22 098.



054-215403296-20160414-2016-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-136

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - REHABILITATION DE 56 LOGEMENTS** 

**DU QUARTIER GEORGES DE LA TOUR A LUNEVILLE** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Vu la demande formulée par l'OPH de Lunéville le 1er Avril pour solliciter la ville de Lunéville pour garantir à hauteur de 100 % un prêt d'un montant de 1 600 000 € concernant la réhabilitation de 56 logements du quartier Georges de la Tour à Lunéville.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances.

<u>Article 1</u>: L'assemblée délibérante de la ville de Lunéville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 600 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 3 lignes du prêt est destiné à financer la réhabilitation de 56 logements du quartier Georges de La Tour à Lunéville.

## Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

## Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant : Durée totale :	PAM éco-prêt 835 000 € 15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0.75 %.  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement dédult avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -0.50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).  Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

### Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM anti amiante
Montant :	98 047 €
Durée totale :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.75 %.  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec Intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).  Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

### Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PAM 666 953 €
Durée totale :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60 %.

	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

### Article 3 : La garantle est apportée aux conditions sulvantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.



054-215403296-20160414-2016-137-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-137

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE PUBLIQUE BATI (TFPB)

<u>RAPPORTEUR</u>: M. LEFEUVRE

L'abattement de la TFPB existe depuis 2001 et représente 30 % du montant de la taxe des logements sociaux situés en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV), à savoir le Centre Ancien et Niederbronn-Zola.

Seules les actions de droit commun en surinvestissement ou des actions nouvelles peuvent être financées à ce titre.

Un diagnostic préalable a été effectué sur chacun de ces deux quartiers, à partir des bilans d'évaluation de la Gestion Urbaine de Proximité et de l'analyse de la situation des QPV, en 2015, lors de la rédaction du Contrat de Ville, qui a donné lieu à un plan d'actions prévisionnels.

Trois enjeux majeurs ont été définis :

- la prévention de la tranquillité publique,
- la gestion des déchets,
- l'entretien et la maintenance.

Les montants annuels 2016 de cet abattement pour les deux quartiers concernés sont les suivants :

- Niederbronn-Zola : 85 421 € - Centre Ancien : 42 900 € Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention quadripartite entre l'État, la Ville, la Communauté de Communes du Lunévillois et l'Office Public d'Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après avls de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention quadripartite à venir entre l'État, la Ville, la Communauté de Communes du Lunévillois et l'Office Public d'Habitat.



054-215403296-20160414-2016-138-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-138

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. ELAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

OBJET: POLITIQUE DE LA VILLE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Afin d'assurer une gestion optimale de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est proposé d'apporter la modification suivante au règlement intérieur de l'aire :

#### Article 2:

#### Précédente rédaction :

L'accueil des caravanes et les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00,
- le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 15H30.
- le samedi de 9H00 à 12H00.

#### Proposition de nouvelle rédaction :

L'accueil des caravanes et les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 15H30,
- le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 15H00,
- le samedi de 9H00 à 12H00.

#### Article 3:

#### Précédente rédaction :

- Dépôt d'une caution en espèces d'un montant fixé par délibération du Conseil Municipal pour l'occupation de l'emplacement (à titre informatif, le montant de cette caution est fixé à 100 € pour l'année 2015). Cette caution sera restituée à la fin du séjour, dans son intégralité ou diminuée en fonction des éventuels impayés et/ou dégradations.
- Pré-paiement permettant l'accès à l'eau et à l'électricité.

#### Proposition de nouvelle rédaction :

• Dépôt d'une caution en espèces ou par chèque d'un montant fixé par délibération du Conseil Municipal pour l'occupation de l'emplacement ainsi qu'une avance sur fluides (à titre informatif, le montant de cette caution est fixé à 170 € pour l'année 2016). A la fin du séjour, les fluides seront payés et la caution sera restituée dans son intégralité ou diminuée en fonction des éventuels impayés et/ou dégradations.

#### Article 5:

#### Précédente rédaction :

Le paiement devra s'effectuer d'avance auprès de l'agent d'accueil en numéraire, initialement le jour de l'arrivée sur la base d'une estimation hebdomadaire de sa consommation d'eau et d'électricité. Le gestionnaire calculera par la suite le solde restant sur chaque compte client. <u>Tout solde nul amènera la coupure automatique des fluides.</u>

#### Proposition de nouvelle rédaction :

Le paiement devra s'effectuer auprès de l'agent d'accueil en numéraire ou par chèque sur la base du relevé des compteurs d'eau et d'électricité de manière hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le règlement intérieur ainsi modifié.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la modification mentionnée ci-dessus.



054-215403296-20160414-2016-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-139

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: BATIMENTS: EGLISE SAINT-JACQUES** 

TRAVAUX DE REPARATION DE FISSURATION DES ARCS AU NIVEAU DU TRANSEPT

**DEMANDE DE SUBVENTION** 

**RAPPORTEUR: M. TALLOT** 

Après vérification consécutive à la chute d'éléments de décoration en plâtre au niveau du transept, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux de purge, de calfeutrement et d'application d'un badigeon sur la réparation.

Ces travaux ont pour fin la conservation du bâtiment et la sécurité des personnes.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- appprouve le projet de réparation des fissurations des arcs au niveau du transept,
- sollicite une demande de subvention pour financer cette opération auprès de la DRAC pour une dépense de 1 830,00 € H.T.,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2016, nature 2318, fonction 324, enveloppe 6972.



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-140

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016** 

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: BATIMENTS: EGLISE SAINT-JACQUES** 

TRAVAUX DE REPARATION DES SOCLES DE COLONNES DE LA TRIBUNE DE L'ORGUE

**DEMANDE DE SUBVENTION** 

**RAPPORTEUR: M. TALLOT** 

Après expertise consécutive à l'apparition de fissures et de chutes d'éléments sur les socles des colonnes de la tribune de l'orgue, il s'avère indispensable d'effectuer des travaux de réparation (remplacement d'élément en pierre de même nature et pose d'agrafe de liaison en substitution des existantes).

Ces travaux garantiront la conservation des éléments de soutien de la tribune de l'orgue ainsi que la sécurité des personnes.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- appprouve le projet de réparation des socles des colonnes de la tribune de l'orgue,
- sollicite une demande de subvention pour financer cette opération auprès de la DRAC pour une dépense de 13 312,00 € H.T.,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2016, nature 2318, fonction 324, enveloppe 6972.



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-141

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: BATIMENTS: PRESBYTERE SAINT-JACQUES** 

TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUVERTURE DU PRESBYTERE

DEMANDE DE SUBVENTION

**RAPPORTEUR: M. TALLOT** 

Le Presbytère Saint-Jacques nécessite des travaux de conservation conséquents, notamment au niveau de la toiture

En effet, depuis quelques mois, de nombreuses infiltrations apparaissent sur les planchers des combles du bâtiment.

Après vérification, il apparaît urgent de procéder à la réfection complète de la toiture.

Ce chantier constituera la première phase d'une réhabilitation globale pour la mise en valeur de ce patrimoine.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- appprouve le projet de travaux de réfection de la couverture du presbytère,
- sollicite une demande de subvention pour financer cette opération auprès de la DRAC pour une dépense de 46 060 € H.T.,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2016, nature 2313, fonction 324, enveloppe 8213.



054-215403296-20160414-2016-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-142

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION D'ETUDE AVEC L'EPFL ET LA CCL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR GARE

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), par convention avec la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL) et la Ville de Lunéville, a procédé en décembre 2015 à l'acquisition d'une parcelle SNCF sise 1 rue des Bénédictins.

Ce terrain est situé au cœur du secteur de la gare de Lunéville qui représente, en raison de sa desserte (réseau TER et TGV), de son niveau de services (centre hospitalier de Lunéville, sous-préfecture, groupe scolaire Saint Pierre Fourrier), de son parc de logements et de ses activités (zone d'activités des faïenceries, commerces de la rue Carnot…), un espace clé dans le fonctionnement économique et social de l'agglomération.

La CCL et la Ville ont sollicité l'EPFL pour conduire une étude centre bourg – secteur gare, qui devra permettre d'identifier les enjeux de ce secteur et proposer un schéma de développement avec sa stratégie foncière.

Le financement de cette étude, d'un coût plafonné à 50 000 €, est réparti entre l'EPFL à hauteur de 80 %, la CCL à hauteur de 10 % et la Ville à hauteur de 10 %.

Afin de préciser les modalités de collaboration entre l'EPFL, la CCL et la Ville pour la réalisation de cette étude, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'étude jointe aux présentes.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention d'étude entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Lunévillois et la Ville jointe à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget supplémentaire 2016, nature 2031, fonction 824, enveloppe 23229, pour un montant de 5 000 € TTC.



054-215403296-20160414-2016-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-143

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

La Ville de Lunéville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Lunéville souhaitent constituer un groupement de commandes relatif aux prestations de services d'assurances.

Le bon fonctionnement de ce groupement de commandes est organisé par la convention jointe en annexe.

Il est proposé de désigner la Ville de Lunéville coordonnateur de ce groupement.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'adhésion de la Ville de Lunéville au groupement de commandes relatif aux prestations de services d'assurances,
- précise que l'établissement coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Lunéville,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



054-215403296-20160414-2016-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-144

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: AFFAIRES GENERALES - APPEL A PROJET « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR** 

LA CROISSANCE VERTE »

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

La candidature de la Communauté de Communes du Lunévillois a été retenue en 2015 au titre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) du Ministère du Développement Durable et de l'Environnement.

La Ville de Lunéville, qui a été sollicitée à cette fin, a recensé pour sa part les projets susceptibles d'être intégrés à cette candidature au titre de « Territoire Lauréat » et permettre ainsi la signature d'une convention pour bénéficier d'un soutien financier. Les projets suivants ont été identifiés :

#### Pour la Ville de Lunéville :

- Projet de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte au titre la réduction de la consommation énergétique.
- Projet zéro pesticide au titre de la préservation de la biodiversité et de la protection des paysages.

#### Pour la C.C.L:

- Projet médiathèque au titre de l'amélioration des performances énergétique des bâtiments tertiaires énergivores et poursuite des objectifs déclinés dans le Schéma Régional de Climat Air Energie (SRCAE) de Lorraine.
- Programme d'incitation à la rénovation énergétique des logements privés au titre de la lutte contre la précarité énergétique et les logements énergivores et poursuite des objectifs déclinés sans le SRCAE de Lorraine

- Projet de valorisation du biogaz actuellement brûlé sur l'usine de traitement des eaux usées de la STEP de Lunéville au titre de la valorisation des ressources et développement du potentiel de production d'énergie locale

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des fonds au titre du TEPCV pour le financement des projets communaux ci-dessus évoqués et de signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention de financement avec l'Etat et la Communauté de Communes du Lunévillois.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention TEPCV à intervenir avec l'État et la Communauté de Communes du Lunévillois,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



054-215403296-20160414-2016-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-145

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: JEUNESSE - VILLE VIE VACANCES 2016 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALISCIA, ASAL, A'VENIR ET A LA MJC JACQUES PREVERT RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances (V.V.V.), les associations Aliscia, Asal, A'venir et la MJC Jacques Prévert ont déposé leurs dossiers de demandes de subventions pour l'ensemble des périodes de vacances 2016.

Il est proposé d'allouer, pour l'année 2016, les subventions suivantes qui seront versées à la fin de chaque période de vacances scolaires, après présentation d'un bilan.

			Versements 2016						
Associations	Subventions sollicitées	Subventions accordées	Vacances Hiver	Vacances Printemps	Vacances Eté	Vacances Automne	Vacances Noël		
ALISCIA	2 500,00 €	2 500,00 €	0€	357 €	1 428 €	357 €	358 €		
ASAL	5 000,00 €	5 000,00 €	625 €	625 €	2 500 €	625 €	625 €		
A'VENIR	3 500,00 €	3 000,00€	400 €	400 €	1 400 €	400 €	400 €		
MJC PREVERT	4 500,00 €	4 000,00 €	533 €	533 €	1 866 €	533 €	535 €		
	15 500,00 €	14 500,00 €	1 558 €	1 915€	7 194 €	1 915 €	1 918 €		
			14 500 €						

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'allouer pour l'année 2016 les subventions ci-dessus indiquées qui seront versées à la fin de chaque période de vacances scolaires, après présentation d'un bilan,
- précise que les crédits sont prévus au B.P. 2016, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23151.



054-215403296-20160414-2016-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-146

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: JEUNESSE – TICKETS JEUNES - ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lunéville propose une aide financière annuelle d'un montant de 16 € par an à tous les jeunes domiciliés à Lunéville, âgés de 5 à 18 ans, pratiquant une activité dans un cadre associatif.

Pour ce faire, les associations expressément habilitées à cet effet par une délibération du Conseil Municipal perçoivent les tickets jeunes auprès de leurs adhérents, lesquels les ont préalablement retirés à l'accueil du service municipal de la Jeunesse. Les sommes correspondant à la valeur des tickets jeunes perçus par l'association sont ensuite compensées par la Ville sous forme de subventions.

Il est proposé de mettre à jour comme suit la liste des associations bénéficiaires de ce dispositif :

#### 1) Associations sportives de Lunéville :

1	AERO CLUB DE LORRAINE
2	AERO MODELISME
3	AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE
4	ASSOCIATION PETANQUE DE LUNEVILLE
5	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE STANISLAS
6	ASSOCIATION SPORTIVE BOUTET DE MONVEL
7	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BICHAT
8	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE BICHAT
9	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CHARLES GUERIN
10	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST PIERRE FOURIER
11	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE ST PIERRE FOURIER
12	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PAUL LAPIE
13	BAŞKET CLUB DE LUNEVILLE

14 CARACHE LUNEVILLOISE 15 CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS 16 CLUB CANOE KAYAK LUNEVILLE 17 CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE 17 CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE 18 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS 19 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS 20 COURSE D'ORIENTATION 21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 HANDISPORT LUNEVILLE 29 LES ARCHERS LUNEVILLE 20 LES ARCHERS LUNEVILLE 21 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 31 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 32 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF CLUB DE LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 45 ASSOCIATION DES SPORTS ENCHAINÉS LUNÉVILLE		
16 CLUB CANOE KAYAK LUNEVILLE 17 CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE 18 CLUB LUNEVILLOIS AIRSOFT 19 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS 20 COURSE D'ORIENTATION 21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE GLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 45 TIR SPORTIF LUNEVILLE 46 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	14	CARACHE LUNEVILLOISE
17 CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE 18 CLUB LUNEVILLOIS AIRSOFT 19 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS 20 COURSE D'ORIENTATION 21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLE 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 38 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 45 TIR SPORTIF LUNEVILLE 46 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 47 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 48 TIR SPORTIF LUNEVILLE 49 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE 40 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOIS	15	CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS
18 CLUB LUNEVILLOIS AIRSOFT  19 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS  20 COURSE D'ORIENTATION  21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS  22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE  23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE  24 GARI CLUB LUNEVILLE  25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE  26 HANDISPORT LUNEVILLE  27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE  28 LA GALOPADE  29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS  30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE  31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB  32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  44 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLOIS  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE  45 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE  46 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	16	CLUB CANOE KAYAK LUNEVILLE
19 CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS 20 COURSE D'ORIENTATION 21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 44 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIG GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	17	CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE
20 COURSE D'ORIENTATION 21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLOIS 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIG GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	18	CLUB LUNEVILLOIS AIRSOFT
21 CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS 22 ENTENTE SPORTIVE LUNÉVILLE SIXTE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLOIS 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	19	CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS
22 ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE 23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LÜNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLOIS 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	20	COURSE D'ORIENTATION
23 FOOTBALL CLUB LUNEVILLE 24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 34 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	21	CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS
24 GARI CLUB LUNEVILLE 25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 28 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LÜNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	22	ENTENTE SPORTIVE LÜNEVILLE SIXTE
25 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE 26 HANDISPORT LUNEVILLE 27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE 28 LA GALOPADE 29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 44 LUNEVILLE KARATE CLUB 45 MOTO CLUB LUNEVILLE 46 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	23	FOOTBALL CLUB LUNEVILLE
26 HANDISPORT LUNEVILLE  27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE  28 LA GALOPADE  29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS  30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE  31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB  32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIG GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	24	GARI CLUB LUNEVILLE
27 JUDO CLUB DE LUNEVILLE  28 LA GALOPADE  29 LES ARCHERS LUNEVILLOIS  30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE  31 LUNEVILLE GADMINTON CLUB  32 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	25	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE
28 LA GALOPADE  29 LES ARCHERS LÜNEVILLOIS  30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE  31 LÜNEVILLE ATHLETIC CLUB  32 LÜNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LÜNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LÜNEVILLE KARATE CLÜB  35 MOTO CLUB LÜNEVILLE  36 NAUTIQUE CLÜB LÜNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RÜGBY CLÜB LÜNEVILLOIS  39 SKI CLÜB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLÜB DE LÜNEVILLE  41 SPORTING CLÜB LÜNEVILLE  42 TENNIS CLÜB DE LÜNEVILLE  43 TIR SPORTIF LÜNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LÜNEVILLE	26	HANDISPORT LUNEVILLE
29 LES ARCHERS LÜNEVILLOIS 30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE 31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB 32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB 33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION 34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	27	JUDO CLUB DE LUNEVILLE
30 LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE  31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB  32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	28	LA GALOPADE
31 LUNEVILLE ATHLETIC CLUB  32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	29	LES ARCHERS LUNEVILLOIS
32 LUNEVILLE BADMINTON CLUB  33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	30	LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE
33 LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION  34 LUNEVILLE KARATE CLUB  35 MOTO CLUB LUNEVILLE  36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLE	31	
34 LUNEVILLE KARATE CLUB 35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	32	
35 MOTO CLUB LUNEVILLE 36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS 37 PHYSIC GYM 38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	33	LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION
36 NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS  37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	34	
37 PHYSIC GYM  38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS  39 SKI CLUB ANTIVOL  40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE  41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL  42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE  43 TIR SPORTIF LUNEVILLE  44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	35	MOTO CLUB LUNEVILLE
38 RUGBY CLUB LUNEVILLOIS 39 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	36	NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS
38 SKI CLUB ANTIVOL 40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	37	PHYSIC GYM
40 SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE 41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	38	
41 SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL 42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	39	SKI CLUB ANTIVOL
42 TENNIS CLUB DE LUNEVILLE 43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	40	***************************************
43 TIR SPORTIF LUNEVILLE 44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	41	
44 VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE	42	
	43	TIR SPORTIF LUNEVILLE
45 ASSOCIATION DES SPORTS ENCHAINÉS LUNÉVILLE	44	
	45	ASSOCIATION DES SPORTS ENCHAINÉS LUNÉVILLE

### 2) Associations socio-culturelles:

1	ALISCIA
2	AMITIÉS LOISIRS MEURTHE
3	ASSOCIATION A'VENIR
4	ASSOCIATION INTERCULTURELLE ASAL
5	ASSOCIATION MARIE
6	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL « LES EPIS »
7	MJC JACQUES PREVERT

### 3) Associations de pratique artistique :

1	AMPLITUDE DANSE
2	ASSOCIATION AMIDANSE
3	ASSOCIATION BALLE ET ARTS
4	ECOLE DE DANSE KLEIN
5	ECOLE DE MUSIQUE
6	LES CROISSANTS D'OR
7	LUNÉVILLE AMBIANCE MUSIQUE ROCK
8	LUNEVILLE DANSE EVOLUTION 2
9	VIREVOLTE

Seules ces associations pourront accepter les tickets-jeunes et être subventionnées par la ville dans le cadre de cette action.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte la nouvelle liste des associations habilitées à percevoir les tickets jeunes, et ce, à compter du 14 avril 2016.



054-215403296-20160414-2016-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-147

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: JEUNESSE-TICKETS JEUNES 2015/2016 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX** 

ASSOCIATIONS
RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre de l'opération "Tickets Jeunes", les associations se voient créditer par la ville du montant des tickets retournés.

Ainsi, il convient de verser aux associations les montants ci-dessous indiqués.

ASSOCIATIONS OU CLUBS	Nbre d'inscrits	Nombre Filles Garçons		Répartition détail		Total	Subvention
AVENIR	8	1	7	8	à 16 €	128 €	128 €
LUNEVILLE BADMINTON CLUB	7	2	5	7	à 16 €	112€	112 €
LAC	1		1	1	à 16 €	16 €	16 €
ALSICIA	22	6	16	22	à 16 €	352 €	352 €
ECOLE DE MUSIQUE	1		1	1	à 16 €	16 €	16 €
LES EPIS	1		1	1	à 16 €	6€	6€
LES EPIS	1		1	1	à 16 €	2€	2€
LES EPIS	34	19	15	34	à 16 €	544 €	544 €
LORRAINE GYMNASTIQUE	65	55	10	65	à 16 €	1 040 €	1 040 €
ASEL	5	4	1	5	à 16 €	80 €	80 €
TOTAL	145	82	60			2 296 €	2 296 €

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser la somme de 2 296 € aux associations suivant la répartition précisée ci-dessus,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2016, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23155.



054-215403296-20160414-2016-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-148

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

# <u>OBJET</u>: BUREAU DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS RAPPORTEUR: M. TALLOT

Dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine de la commune, la Ville de Lunéville souhaite faire restaurer l'autel de la Vierge se trouvant à l'église Saint-Jacques. L'opération sera réalisée en plusieurs phases. La première phase de cette opération consiste en la reprise et le renforcement de la maçonnerie et de la structure de l'autel de la Vierge.

L'opération sera réalisée par un groupement de restaurateurs (Vatelot, Bruhière, Dreyfus, Grué, Imbert, Méthivier).

La Ville de Lunéville sollicite, pour mener à bien la restauration de cette partie de l'autel de la Vierge, la participation financière de l'État (DRAC), du conseil Départemental ainsi que toute participation éventuelle provenant d'autres structures ou de mécènes.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Culture - Animation,

- autorise le groupement Vatelot, Bruhière, Dreyfus, Grué, Imbert, Méthivier à réaliser la première phase de restauration de l'autel de la Vierge pour un coût de 39 720 euros TTC,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016, nature 2316, enveloppe 18880,

- sollicite, pour mener à bien la restauration de cette partie de l'autel de la Vierge, la participation financière de l'État (DRAC), du conseil Départemental ainsi que toute participation éventuelle provenant d'autres structures ou de mécènes.



054-215403296-20160414-2016-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-149

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016** 

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u> : BUREAU DU PATRIMOINE - LES MÉTAMORPHOSES DU JARDIN DE L'ABBÉ <u>RAPPORTEUR</u> : M. TALLOT

Allier patrimoine et création, tel est le projet du Jardin de l'Abbé. Lieu rempli d'histoire, il se doit d'être pour Lunéville une richesse en perpétuel mouvement, en perpétuel évolution. Mettre en résonance son histoire avec la création contemporaine lui confère une identité, une existence et un avenir auprès des Lunévillois.

Ce sont là les objectifs de la manifestation « Les Métamorphoses du Jardin de l'Abbé », dont voici la programmation pour l'été 2016 :

- Concert par le groupe Inglorious
- Concert par le groupe Eyes Wide Shot
- Exposition par Jean François Straebler et intervention auprès des scolaires.

Le Consell Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Culture – Animation,

- adopte le programme de la manifestation « Les Métamorphoses du Jardin de l'Abbé ».
- autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents relatifs à cette manifestation,

- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2016 :

natures: 611, 6251, 6241 et 6257 enveloppes: 4754, 4755, 8160 et 4756



054-215403296-20160414-2016-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-150

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION - MUSIQUE DES ANCIENS** 

DU 18<sup>ème</sup> R.T. D'EPINAL

**RAPPORTEUR: M. BOESCH** 

L'association « Musique des Anciens du 18<sup>ème</sup> R.T. d'Epinal » participe au colloque de la Légion d'Honneur qui aura lieu le samedi 4 juin 2016.

En raison de cette manifestation exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 1 150 €.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer une subvention de 1 150 € à l'association « Musique des Anciens du 18ème R.T. d'Epinal »
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.



054-215403296-20160414-2016-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-151

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

<u>OBJET</u>: FETES ET MANIFESTATIONS – FETE DE LA MUSIQUE MARDI 21 JUIN 2016 RAPPORTEUR: M. BOESCH

La Ville de Lunéville organise un concert en plein air dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 juin 2016 sur la Place Léopoid.

#### Au programme:

19h30 / 20h : Mist Side 20h10 / 20h50 : One Insight 21h / 22h30 : Les Roosters 22h40 / Minuit : Les Bredelers

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, la restauration, et l'ensemble des frais liés à l'organisation pour un montant maximal de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'animation « Fête de la Musique »,

- précise que les dépenses sont prévues sur le B. P. 2016, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048 pour la cession de spectacle, nature 6135, enveloppe 5103 pour la location de matériel et nature 6257 enveloppe 780 pour la restauration.



054-215403296-20160414-2016-152-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-152

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

# <u>OBJET</u>: FETES ET MANIFESTATIONS - ANIMATIONS DE LA FETE NATIONALE - 13 JUILLET 2016 RAPPORTEUR: Mme VIROUX

La Ville de Lunéville organise, en partenariat avec le 53<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions, un défilé militaire lors des des festivités liées à la Fête Nationale le 13 juillet 2016.

### Au programme:

- défilé militaire.
- défilé musical avec la musique des Anciens du 18<sup>ème</sup> RT d'Epinal « Les Grognards »

La Ville de Lunéville prendra en charge le coût de la prestation des Anciens du 18 ème RT d'Epinal « Les Grognards ». Le budget prévisionnel de cette animation est de 1 150 € «

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 150 € à la Musique des Anciens du 18 ème R.T. d'Epinal sur le B.P. 2016, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.



054-215403296-20160414-2016-153-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-153

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

**OBJET: FETES ET MANIFESTATIONS - ANIMATIONS DE LA FETE NATIONALE - 13 JUILLET 2016** 

RAPPORTEUR: Mme VIROUX

La Ville de Lunéville proposera, dans le cadre des festivités liées à la Fête Nationale le 13 juillet 2016, bal populaire animé par l'orchestre FREE'SON

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, de la sonorisation, de la restauration, les cachets et défraiements d'artistes pour un montant maximal de 11 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- précise que les dépenses sont prévues au B. P. 2016, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048 pour la cession de spectacle, nature 6257, enveloppe 780 pour la restauration, nature 611, enveloppe 5046 pour le gardiennage et nature 6135, enveloppe 5103 pour la location mobilière.



054-215403296-20160414-2016-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-154

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LAURAIN, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. LAMBLIN), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir Mme BAGARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI SANGRO (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2016.

OBJET: FETES ET MANIFESTATIONS - EVENEMENT « NAUFRAGE GALACTIQUE »

LE 14 AOUT 2016
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

La Ville de Lunéville accueille l'événement « Naufrage galactique » le dimanche 14 août 2016 avec la Société 9P Dancefloor Tour. Cette soirée aura lieu sur la place Léopold à partir de 20h30.

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, la restauration, et l'ensemble des frais liés à l'organisation.

Le budget prévisionnel de cette animation est de 8 200 € .

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et notamment les contrats.
- précise que les dépenses sont prévues sur le B. P. 2016, fonction 024, enveloppe 5048, nature 611, pour la cession de spectacle, enveloppe 5046, nature 611 pour le gardiennage et enveloppe 780, nature 6257 pour la restauration.

